CCI Caen Normandie – Direction des Equipements Portuaires

Bassin d'Hérouville St Clair
978 RD 402
14200 Hérouville Saint-Clair

Cahier des charges relatif à la mission de maîtrise d'œuvre, pour la construction d'un bâtiment « poste de garde », l'aménagement des voiries et réseaux divers, et la création d'un pont bascule , au Terminal portuaire de Blainville-sur-Orne.



1) Présentation du maitre d'ouvrage et du Port

Port de Caen-Ouistreham
Port tout en longueur : 15 km de Caen à Ouistreham, avec 160 ha de surface concédée.
La **CCI Caen Normandie** est concessionnaire du Port de Commerce de Caen-Ouistreham, elle en assure l'exploitation quotidienne et la gestion opérationnelle, pour le compte du propriétaire de l'infrastructure : Ports de Normandie. Avec sa **Direction des Équipements Portuaires,** *direction opérationnelle et technique de la CCI Caen Normandie*, elle assure l'entretien, et la gestion des superstructures, ainsi que la sécurité/sûreté du Port.

2) Objet de la consultation

Le présent cahier des charges a pour objet de définir l'étendue de la **mission de maitrise d'œuvre**, pour le projet **de Construction d'un nouveau poste de garde compris aménagements VRD, et la création d'un nouveau pont bascule** sur le site de l'infrastructure portuaire (IP1404) de Blainville-sur-Orne.

L'ouvrage appartiendra à la catégorie suivante :

- **Opération de construction neuve de bâtiment**

3) Présentation du site

La CCI Caen Normandie exploite le terminal désigné **IP 1404**, situé sur une parcelle **BI3 de 79 277 m²,** sis à Blainville-sur-Orne, comprenant plusieurs bâtiments, silos, hangars, terre-plein, quai et plateformes de stockage.

L'accès unique (principal) se fait par la rue du Canal, et est contrôlé par un poste de garde où opère SECURITAS, prestataire en charge des missions de gardiennage et de sûreté du site (présence H24/7).Tous les intervenants extérieurs y compris le personnel travaillant sur le site, sont contrôlés.



Le site est une **IP** (**I**nstallation **P**ortuaire) soumise aux règles Z.A.R (Zones d'Accès Restreint), à ce titre, tous les visiteurs doivent faire une demande d'accès préalablement à leur venue, doivent être en possession de leur titre de circulation, et se soumettre aux contrôles de sûreté.

La sûreté est assurée par des agents présents sur site 24h/24, 7/7, basés au **POSTE DE GARDE**, situé à l'entrée de la Z.A.R.









L'actuel poste de garde est situé sur le rond-point au bout de la rue du Canal. Vieillissant et devenu trop petit, il doit être repensé.

Dans le cadre de ce remplacement, le projet prévoit la refonte totale des aménagements routiers de l'entrée du site, la construction d'un nouveau poste de garde positionné plus au Nord (voir plan masse d'implantation du projet, joint au programme), et la création d'un pont bascule.

A aucun moment, les travaux ne devront générer une interruption ni de circulation, ni de contrôle d'accès. L'actuel bâtiment abritant le *poste de garde* sera conservé et transformé en local technique (travaux inclus dans le présent programme).



4) Classement du bâtiment

Le projet de construction relèvera du **Code du Travail**.

5) L'Équipe et le Programme de maitrise d'œuvre

Pour répondre à la présente consultation, l'équipe doit être **pluridisciplinaire** et structurée autour d'un mandataire.

Le dossier exige de présenter des compétences en :

- Conception architecturale, analyse urbanistique,
- Conception des structures,
- Economie de la construction & pilotage,
- Aménagements & flux routiers,
- Ingénierie électrique

L'équipe devra donc être composée :

- d'un architecte DPLG,
- d'un économiste de la construction,
- d'un maitre d'œuvre d'exécution (MOEX),
- d'un bureau d'étude VRD,
- d'un bureau d'étude d'ingénierie électrique

Nota : certaines compétences peuvent être regroupées chez un seul co-traitant (ex : économiste / MOEX)

La mission porte sur :

A. **La construction d'un bâtiment Poste de garde** abritant l'activité de contrôle des entrées/sorties du Terminal.

Ce bâtiment devra s'intégrer dans l'espace et aux constructions de **Port de Caen** existants. Il devra comporter outre l'activité de contrôle, un local technique informatique, et des locaux sociaux (vestiaires, sanitaires, douche, kitchenette). Sa conception devra permettre une bonne visibilité des flux et s'intégrer entre les voies de circulation (voir Plan masse d'implantation projet).

Sa conception devra également parer à tout risque d'éblouissement des agents (exposition SUD/SUD-OUEST), par la mise en œuvre de pare-soleil, auvent, ou tout autre dispositif assurant une bonne visibilité en toute circonstance.
Le bâtiment sera conçu de manière à reprendre l'intégralité des services et réseaux existants (courants forts et faibles) en lien avec la sûreté (contrôle d'accès, vidéosurveillance, alarme intrusion, supervision des installations techniques etc…).
A ce titre, les candidats devront s'attacher les services d'un Bureau d'étude d'Ingénierie Electrique, avec compétences en systèmes de Sûreté.

L'alimentation du futur bâtiment (élec, AEP) sera reprise depuis l'actuel Poste de garde (à confirmer lors du démarrage de la mission).

L'effectif prévisionnel permanent pour cette construction, est d'environ **2 à 3 personnes**.

B. L'aménagement des voiries, réseaux et terre-plein

Une refonte totale de l'accès principal est à prévoir avec la construction du nouveau Poste de garde. Celui-ci n'étant plus amené à contrôler les flux allant vers la ZIP, (au SUD), mais uniquement ceux allant au NORD, dans l'IP 1404.

Cet aménagement comprendra la modification entre-autres, des réseaux, barrières, voiries et terre-pleins. Il prévoira notamment la création *d'aires de stationnement* pour le personnel, pour les VL (4 à 6 places) et pour les poids lourds, au droit du Poste de garde, et la possibilité de *retournement/échappatoire* pour les véhicules « refoulés ».

Un accès distinct pour le personnel du Port, via la partie de la « rue des silos », actuellement fermée, devra être étudié dans le cadre du projet.



C. La création d'un pont bascule

Le projet prévoit la création d'un pont bascule de 18m de long, comprenant le génie civil, les réseaux divers, et l'équipement (qui sera défini par la CCI).
L'implantation envisagée se situe plus au Nord, à l'arrière du bâtiment T8 (cf. plan en p.3).
Les aménagements de circulation devront être repensés et aménagés dans le cadre du présent programme.



6) Prestations/matériaux souhaités pour le projet

- **bâtiment Poste de garde :** environ 65 m² de surface utile, constitué de :
 - VRD-Clos couvert :
 - menuiseries en aluminium à rupture de ponts thermiques, vitrages à contrôle solaire/réfléchissant et anti-effraction, ouvertures panoramiques et coulissants pour le contrôle des visiteurs,
 - Ouvrages pour éviter l'éblouissement solaire selon exposition (pare-soleil ou auvent)
 - Protections de bas de bardages, d'angles, et de portes

- Installation de panneaux photovoltaïques, selon règlementation en vigueur au moment du dépôt de Permis de construire.

Le projet devra comporter :

- 2 voies pour les entrées et les sorties (2 de part et d'autre du Poste de garde),
- des places de stationnement pour le personnel (2 à 3 unités),
- des aires de stationnement PL et VL pour les visiteurs sans « laisser-passer »,
- des ilots séparatifs mobiles, type DBA,
- un ouvrage de retournement PL/VL pour les visiteurs refoulés,
- des barrières levantes motorisées,
- des bornes de contrôle d'accès (type lecteur de badges),
- un bâtiment Poste de garde permettant une vue à 180° sur les entrées/sorties,
- des bordures de protection au droit du bâtiment,

Il devra aussi inclure une voie douce (entrée/sortie), depuis le rond-point existant.

L'accès par la *rue des silos* serait dédiée au personnel travaillant sur la zone (CCI et autres sociétés), avec aménagement de doubles barrières (SAS) et contrôle d'accès.

- Aménagements intérieurs :
 - Le programme devra inclure le mobilier ergonomique du poste pour un contrôle aisé des entrées & sorties,
 - Locaux sociaux : vestiaires, sanitaires, (respect des règles PMR), 1 kitchenette, douche >> le tout pour 2 à 3 personnes (H et F),

- Electricité :
 - Alimentation générale (point de départ à confirmer par CCI)
 - Barrières levantes motorisées, boucles au sol,
 - Eclairages extérieurs par projecteurs Led fixés sur le bâtiment à construire et sur mâts à créer, pour les voiries/espaces de stationnement,
 - Eclairages intérieurs ; niveau d'éclairement
 - poste >500lux (au sol), gradable
 - locaux sociaux et techniques > 200lux (au sol)
 - commande par interrupteurs automatiques réagissant à l'occupation des locaux et à la luminosité, pour les locaux sociaux et techniques.
 - Détection incendie

- Vidéo surveillance, contrôle d'accès > précâblage uniquement

- Plomberie CVC :
 - Chauffage à définir (ex : PAC réversible),
 - Production ECS par PAC ou électrique
 - Climatisation des locaux par PAC réversible (solutions à proposer)

➢ Aménagements VRD, pour le Poste de garde :

- Terrassements et tranchées pour réseaux AEP, EP, Elec CF/Cf, etc..,
- Modification des bordures, voiries, création de stationnements,
- Gestion des écoulement des eaux de voiries, caniveaux et tous dispositifs,
- Passage de fourreaux pour alimentation des barrières levantes et bornes,
- Bordures, Enrobés,
- Marquages au sol et toute la signalétique verticale (depuis l'amont et jusque l'aval du Poste de garde).

➢ Création d'un pont bascule :

- Terrassements, tranchées et fourreaux pour réseaux AEP, EP, Elec, etc
- Génie civil,
- Alimentations CF, Cf, et armoire,
- Pont bascule et ses ouvrages annexes (caractéristiques à fournir par CCI),
- Réfection des voiries,
- Marquages au sols, et signalétique verticale (y compris en amont de l'ouvrage)

Dans le cadre de sa mission, l'équipe devra produire (liste non exhaustive) :

- Des compte-rendu de chantier hebdomadaires, jusqu'à la levée complète des réserves,
- Des fiches de visas des documents d'exécution transmis par les entreprises,
- Les états d'accomptes mensuels (*certificats de paiement*), et leurs certificats de dépôt sur la plateforme CHORUS Pro. A ce titre le titulaire de la mission MOE devra avoir les compétences en gestion de la comptabilité fournisseurs sur la plateforme afin d'y consulter les situations et d'y déposer les certificats mensuels.
- Les état d'accomptes définitifs,
- Les formulaires d'exécution des marchés,

7) Enveloppe affectée aux travaux

L'enveloppe affectée aux travaux est de **480 000€ HT**, avec l'hypothèse de fondations superficielles, et d'absence d'obstacles géotechniques particuliers.

8) Calendrier

Conception (ESQ>DCE) : **de mi-novembre 2026 à mi-avril 2027** 2 mois pour PC

Permis de Construire (dépôt et instruction) : **mi-janvier à mi-avril 2027** 3 mois

Appel d'offres (procédure, analyse des candidatures et délai de notification) : **mi-avril à fin juin 2027**

> 10 semaines

Travaux (compris période de préparation) : **de juillet à décembre 2027** 5 mois

Livraison du bâtiment et VRD : **31.12.2027**

9) Documents mis à la disposition du maître d'œuvre pour la consultation

- Plan général du site, permettant de localiser le projet,
- Plan masse d'implantation du projet
- Plan des réseaux du site connus à ce jour,
- Plan topo

10) Eléments de mission de maitrise d'œuvre

Pour cette mission, le maître d'ouvrage confie, au titre de la commande publique, une mission de base (Articles R2431-1 à R2431-7), comportant les dispositions propres aux opérations de construction neuve de bâtiment (Articles R2431-8 à R2431-18). Cette mission comporte les éléments de mission suivants :

1. Les études d'esquisse,
2. Les études d'avant-projet,
3. Les études de projet,
4. L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés, publics de travaux,
5. La direction de l'exécution des marchés publics de travaux,
6. L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement,
7. L'examen de la conformité au projet des études d'exécution et leur visa lorsqu'elles ont été faites par un opérateur économique chargé des travaux et les études d'exécution lorsqu'elles sont faites par le maître d'œuvre.

La mission inclus également l'établissement d'un permis de construire.

11) Autres missions annexes confiées par le maitre d'ouvrage

- Une mission de coordination SPS sera confiée à un CSPS, en phase conception, afin d'analyser les risques liés aux choix architecturaux et techniques, à la coactivité des entreprises et à l'intervention future sur le bâtiment.
- Une mission de contrôle technique sera commandée pour la phase travaux.
- Diagnostics HAP et amiante pour les enrobés.
 l'actuel Poste de garde étant postérieur à 2005, les diagnostics amiante et plomb ne seront pas nécessaires.
- Géo détection des réseaux,
- Etude géotechnique G2 AVP et G2 PRO.

12) Textes réglementaires

Le Code de la commande publique
Le CCAG des marchés publics de maîtrise d'œuvre (arrêté du 30 mars 2021), modifié par arrêté du 30/09/2021 et du 29/12/2022
Le CCAG travaux arrêté du 30 mars 2021

FIN DU DOCUMENT